

Solidarité entre générations : le niveau de vie des retraités

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1224

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le niveau de vie des retraités

Une enquête française jette le trouble et brouille les images sociales traditionnelles. Elle préfigure une autre politique.

FINANCEMENT DE L'AVS

Les partis gouvernementaux, participant aux entretiens de Watteville, ont entendu une communication de Ruth Dreifuss sur le financement de l'AVS, qui ne contredit pas, à un détail près (l'utilisation des intérêts du fonds de réserve), sa fameuse lettre ouverte «aux femmes et aux hommes que préoccupe l'avenir de l'AVS».

La donne est la suivante:

1995: recettes et dépenses s'équilibrent à 24,5 milliards.

1995-2000: équilibre grâce à l'adjonction des intérêts du fonds de réserve.

2000-2005: l'équilibre exigera qu'il soit fait appel au 1% de TVA dont le principe est inscrit dans la Constitution.

2005 et au-delà: il faudra prévoir de nouvelles ressources. Lesquelles? Prélèvement sur les salaires (+0,8%) ou autre financement. La 11^e révision qui devrait entrer en vigueur au plus tard en 2005 tranchera.

Dans le court terme, il faudrait pouvoir disposer en 2000 du 1% supplémentaire de TVA (1,7 milliard en francs 1995).

(ag) Comment vivent-ils, ceux qui entre 60 et 65 ans se sont retirés de la vie professionnelle? La réponse spontanée est: plus chichement. Chacun sait que la retraite n'est qu'un pour-cent (entre 50 et 60) du salaire; le cumul caisse de pension et AVS ne peut dépasser le salaire ancien, des déductions dites de coordination y veillent. Enfin les veuves, nombreuses, vu l'espérance de vie des femmes, ne touchent le plus souvent que le 50% de la retraite modeste du couple. Dès lors, un titre comme celui du *Monde* (23 août) surprend: «Le niveau de vie des retraités dépasse celui des actifs». C'est pourtant la conclusion d'une étude présentée par la revue *Economie et statistique*, dont la conclusion est rapportée: «Les personnes âgées sont un peu plus aisées que la moyenne».

Quelles explications de ce décalage entre la perception intuitive et l'enquête statistique? (en laissant de côté les différences nationales liées au régime social.

- On a assisté à une amélioration progressive des rentes. La généralisation du second pilier déploie ses effets. Entrent en retraite les générations de la période de haute croissance qui ont connu des salaires et éventuellement une épargne liés à la prospérité.

Mais cette première explication appelle le correctif classique: une moyenne peut occulter des chiffres très bas. L'AVS complémentaire révèle en Suisse des poches de pauvreté, notamment chez les femmes âgées, qui cumulent les handicaps d'une sécurité sociale imparfaite à ses débuts et d'un régime discriminatoire pour les femmes, qui vient seulement d'être corrigé.

- A l'âge de la retraite, les charges familiales sont réduites. Beaucoup de retraités bénéficient en revanche d'un patrimoine qui corrige le décalage entre la retraite et le revenu d'activité.

- Le retraité est libéré des retenues sur salaire qui représentent (AVS, chômage, LPP) près de 15% du revenu brut.

- Il bénéficie d'une organisation de son temps libre source d'économies (vacances en dehors des périodes à prix haute saison, bricolage, etc...) Les renouvellements imposés par la mode ou la dernière technologie sont pour lui moins impérieux.

Quelle politique?

Le niveau de vie moyen des retraités, égal ou supérieur à celui des actifs, va inévitablement poser un problème au moment où le financement de l'AVS exigera des efforts accrus (cf. marge). Certains y trouveront prétexte à remise en cause de l'effort social.

C'est l'occasion de reprendre le débat et les thèses que nous défendons ici.

- Il faut d'abord renforcer les moyens ciblés qui permettent d'absorber les poches de grande pauvreté. Actuellement apparaissent les «retardataires» ou les oubliés de la période de prospérité, demain passeront dans les rangs des inactifs pauvres les exclus ou marginaux de la société à deux vitesses qui se dessine.

- Le revenu réel des retraites ne saurait être remis en cause. Ceux qui en bénéficient «ont fait leur part» qui leur permet légitimement d'y avoir droit. La règle de bonne foi se respecte aussi entre les générations.

- En revanche, les retraités devraient contribuer au financement de la sécurité sociale dont ils profitent. Certes ils le font partiellement à travers la fiscalité, mais ils pourraient participer directement, par exemple à l'assurance-chômage. On objectera que les retraités sont à l'abri de ce risque, ils n'ont donc pas besoin de s'en protéger. Mais ce serait cela, précisément, la solidarité. Beaucoup d'actifs qui n'ont guère à redouter le chômage cotisent sans réticence. D'autres part le chômage change de sens: il n'est plus seulement un accident individuel contre lequel on se prémunit, il est un fait social, permanent, qui exige une autre organisation et répartition du travail et du temps libre, dont la retraite est précisément un des éléments.

C'est un changement fondamental d'optique. La vie active, jusqu'ici, imposait sa marque centrale. Le schéma dominant était: formation, exercice du métier, retraite considérée comme un salaire différé. Mais aujourd'hui la vie non-active professionnelle, y compris la formation, est aussi longue que la vie professionnelle. La redistribution des ressources sociales est donc appelée inéluctablement à une révision profonde. ■

Rappelons la polémique allumée en 1976 par le nouveau billet de 100 francs (le Borromini) par *Peuple et Patrie* le journal de l'Action nationale, relayant la question de l'ex député AN Valentin Oehen au Conseil national: «Tout en reconnaissant l'idée géniale de la valeur en relief destinée aux aveugles, nous sommes étonnés d'y voir reproduite l'œuvre d'un architecte italien». Un Tessinois est ethniquement assimilé à un Italien dans la logique totalitaire des xénophobes (on peut relire Théodore Adorno, *The Authoritarian personality*, Ed. W.W. Norton & Company, New-York, 1969). ■